



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **FONDATION HUMANE VITAE**, Rue du Petit-Chêne 38, 1003 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 25.04.2013
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.05.2013
4. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. **Remarques:** But: distribuer des prix à des personnes ayant consacré une grande partie de leur vie aux soins et à l'entourage des malades

Office des faillites de Lausanne
Tél. 021 316 65 04
1014 Lausanne Adm cant

00898579

